



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

du planeur Rhönlerche II, HB-674

survenu le 27 août 1972

à l'aérodrome de Porrentruy

L'enquête préalable a été close le 20 décembre 1972 par la remise du rapport du 4 décembre 1972 au président de la commission.

DEROULEMENT DU VOL

Le 27 août 1972, l'instructeur de vol décolle de l'aérodrome de Porrentruy à bord du planeur Rhönlerche II HB-674 avec l'élève-pilote pour une démonstration de rupture simulée du câble lors du départ au treuil. Arrivé à une hauteur de 60 à 80 mètres, l'instructeur décroche le câble. L'élève réagit normalement en établissant le planeur en vol de descente, sort les volets (spoilers) et annonce qu'il va atterrir droit devant lui. L'instructeur explique que cette manœuvre est correcte, mais qu'à cette hauteur on peut aussi faire un tour de piste et ramener le planeur à son point de départ.

Sans remarquer que les spoilers sont sortis, il prend les commandes, pousse le manche pour accélérer et amorce un virage à droite. La vitesse n'augmente pas et le taux de descente est élevé. Préoccupé par la présence d'obstacles, il ne remarque pas la cause de cette descente rapide.

Essayant de revenir sur la piste en catastrophe, il serre son virage. Près du sol, il voit devant lui une baraque de bois et une remorque de planeur. Pour les éviter, il augmente encore son inclinaison latérale. L'aile droite touche le sol, le planeur pivote à droite et heurte de l'empennage la remorque. Il s'immobilise 22 mètres plus loin, à 1231 h HEC, après avoir fait un demi-tour.

DOMMAGES

L'instructeur et l'élève sont grièvement blessés, le planeur gravement endommagé. Les dégâts au sol sont légers.

FAITS ETABLIS

L'instructeur, né en 1932, était en possession de licences valables de pilote de planeurs et d'instructeur de vol à

voile. Son expérience aéronautique totale était de 521 heures, dont 56 sur le type concerné. Dans les trois derniers mois, il avait effectué 45 heures de vol, dont 19 heures sur le type Rhönlerche. L'élève, né en 1951, était détenteur d'une carte d'élève-pilote valable. Son expérience de vol était de 11.48 heures, dont 4.19 au cours des 3 derniers mois, toutes sur le type en cause.

L'enquête n'a révélé aucun fait permettant de supposer que les pilotes n'étaient pas en bonne santé au moment de l'accident.

Les dossiers de l'Office fédéral de l'air ne font état d'aucun accident, incident ou infraction à la réglementation aérienne de la part des pilotes.

L'avion était en état de vol et admis à la circulation.

Rien ne permet de retenir que l'accident soit dû à une insuffisance technique.

Au moment de l'accident, la situation météorologique était bonne et elle n'a joué aucun rôle dans le déroulement de l'accident.

Dans le cadre de l'école de vol à voile du groupe Thermik de Bâle, l'instructeur avait effectué le 27 juillet plusieurs exercices de rupture de câble simulée, au cours desquels il était revenu au point de départ, pour éviter d'avoir à transporter le planeur en position de start, comme cela aurait été le cas par exemple s'il avait laissé l'élève-pilote atterrir droit devant lui.

ANALYSE

Lors de l'exercice effectué avec l'élève, l'instructeur n'a pas remarqué que son élève avait sorti les spoilers et a poursuivi le vol dans cette configuration. La dégradation de l'angle de plané en résultant rendait impossible le tour de piste projeté. La collision avec le sol et un obstacle est due au fait que l'instructeur a serré son virage pour tenter de revenir sur la piste, sans avoir constaté que les spoilers étaient sortis. Le comportement de l'élève après la rupture de câble simulée était adéquat. En revanche, il est étonnant que l'instructeur, après avoir repris les commandes, n'ait pas constaté que les spoilers étaient sortis vu les effets

caractéristiques de ceux-ci.

CAUSE

L'accident est dû à un manque d'attention de la part de l'instructeur lors d'une rupture de câble simulée.

Berne, le 24 février 1973